

Formations & accompagnements

RGPD, maîtrisez vos données et rassurez vos clients

La réglementation RGPD concerne toutes les entreprises, passage obligé depuis 2018. Pourtant, elle reste encore vague pour beaucoup de structures et sa mise en œuvre encore trop superficielle.

A l'heure où les contrôles et les sanctions sont plus nombreux et où la gestion des données personnelles est au cœur des débats, recrudescences des piratages, intelligence artificielle, se conformer à la réglementation devient indispensable.

Cette formation permet **de franchir le cap et de mettre en place une véritable politique de gestion des données.**



Durée : 20 heures



Prérequis :

- Aucun prérequis pédagogique n'est exigé pour suivre la formation
- Prérequis techniques (module e-learning) : connexion internet, navigateur web à jour (Chrome, Firefox ou Edge recommandés), son activé pour les contenus audio/vidéo



Public :

- Entrepreneur, dirigeant de société,
- Conseiller en investissements financiers,
- Intermédiaire en assurance,
- Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.

Prix :

Inter-entreprise (10 pers. max.) :

- 1 800 €* / personne / présentiel
- 800 €* / personne / visioconférence

Intra-entreprise : sur devis

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Clarifier les obligations, les enjeux et les risques RGPD applicables à sa structure.
- Mettre en œuvre un dispositif de protection des données adapté (procédures, organisation interne, registre).
- Faire évoluer son dispositif RGPD en autonomie, au rythme des évolutions réglementaires et des évolutions de l'activité.
- Communiquer efficacement auprès de ses clients, partenaires et collaborateurs pour crédibiliser son entreprise et susciter la confiance.

* Prix TTC, exonération de TVA art. 261-4-4° CGI

Modalités pédagogiques :

1 - Clarifier : E-learning 2 heures

Maîtriser les essentiels de la thématique à votre rythme (activités variables : jeux, quiz...).

Accessible via une plateforme en ligne après connexion au moyen d'identifiants personnels (accès pendant toute la durée de l'accompagnement).

2 - Mettre en œuvre : Présentiel 14 heures

Pour construire concrètement votre conformité, avec des livrables opérationnels et immédiatement mobilisables.

L'occasion d'échanger, de répondre à vos questions et de mettre en pratique les obligations réglementaires grâce à une méthode pas à pas pensée pour votre secteur d'activité.

3 - Évaluer : 4 Visioconférence 1 heure

Visioconférences trimestrielles de suivi incluses dans l'accompagnement, sur une période de 12 mois à compter de la session présentielle : évolutions réglementaires, questions, partage entre pairs.

4 - Auditer : sur option : 2 sessions de 3 heures - 900 €*

Deux sessions d'audit de maturité conformité en visioconférence, à +6 mois et +12 mois après la session présentielle, pour mesurer la progression, identifier les ajustements nécessaires et ancrer les acquis dans la durée.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation en fin de formation.
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction en fin de session.
- Évaluation à froid : questionnaire de transfert des acquis à 90 jours.

Nature de l'action :

- Action de formation professionnelle continue - perfectionnement professionnel, formation non certifiante.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de l'accompagnement. Formation éligible au titre de la formation annuelle continue des IOBSP (8h multi-activité), IAS (15h), professionnel de l'immobilier (14h, dont 2h de déontologie).

Modalité d'accès :

Accès à la formation e-learning dans un délai de 2 à 4 semaines après signature de la convention de formation.

Sessions en présentiel ou visioconférence sont planifiées en concertation avec les participants, selon les disponibilités et le calendrier des sessions inter ou intra-entreprises.

Pour toute situation de handicap, nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Référent pédagogique : Amandine Sala, contact@amandinesala.fr

Programme :

Clarifier vos obligations (e-learning 2h)

- Comprendre le RGPD et ses enjeux
- Les bases légales du traitement
- Le registre des traitements
- Les droits des personnes et les obligations de sécurité

Mettre en œuvre (14 heures en présentiel)

- Construction du registre des traitements :
 - Identification de tous les traitements de données
 - Gestion du registre
- Mise en conformité des bases légales :
 - Audit des consentements existants
 - Rédaction ou révision des mentions d'information
 - Mise en place des mécanismes de recueil du consentement
- Gestion des droits des personnes et des tiers :
 - Procédure de traitement des demandes
 - Revue et mise en conformité des contrats sous-traitants
- Sécurité et gestion des incidents :
 - Politique de sécurité des données
 - Procédure de gestion des violations de données
- IA et données personnelles :
 - Identifier les traitements impliquant de l'IA dans son activité
 - Les obligations spécifiques liées à l'utilisation de l'IA
 - Comment adapter son registre et ses procédures
- Valoriser sa conformité RGPD :
 - Comment communiquer auprès de ses clients et partenaires
 - Comment transformer la conformité RGPD en gage de confiance et argument commercial

Évaluer (visioconférence 1 heure / trimestre)

- Retour d'expérience, évolutions réglementaires.
- Les thématiques abordées lors de chaque session sont définies en fonction des évolutions réglementaires en cours et des questions remontées par les participants.
- Elles sont communiquées une semaine environ avant la visioconférence.